

# LE PETIT CAILLOU

DANS LA CHAUSSURE

n°3 – juin 2008

## L'INSOUTENABLE LEGERETE DES NOUVEAUX ELUS DU CE

**Suite** à la dernière communication du Comité d'entreprise (CE) sur les chèques-vacances, nous pensons que les nouveaux élus CFDT ont tout à fait le droit de faire vérifier les comptes produits par le précédent CE. Cela étant, les comptes sont tout de même connus depuis plus d'un mois. Contrairement à ce qu'affirme la CFDT, ils connaissent le déficit.

### *Pourquoi y a-t-il un déficit ?*

Nous rappelons à la CFDT et à l'ensemble des salariés que la décision de fonctionner avec un budget déficitaire a été prise à l'unanimité des élus (CGT et CFDT), l'objet étant de rendre aux salarié-es l'argent mis de côté par entre autres la CFDT durant leurs mandats. Il faut rappeler que ces sommes ont été mises de côté sans aucun projet.

De plus, le climat de « *suspicion* » quant à l'intégrité des ex-élus CGT entretenu par la CFDT dans ses derniers écrits sont intolérables et quasiment diffamatoires. Rappelons que ceux-ci étaient eux-mêmes élus et qu'ils ont toujours voté avec les élus CGT, sans jamais émettre la moindre réserve.

### *Un CE, cela sert à quoi ?*

L'objet du CE a pour vocation de redistribuer une partie des richesses créées par le travail des salariés. Les élus du CE ont pour mission de mettre en place un système de redistribution en fonction des valeurs qu'ils portent. Nous, ex-élus de la CGT, avons fait le choix de tenir compte de la situation familiale de chaque salarié (revenus et composition de la famille) pour élaborer le barème d'attribution des chèques vacances. La CFDT a choisi d'élaborer un barème uniquement basé sur la fiche de paie du salarié. Ainsi, un couple avec deux enfants dont un conjoint est au chômage percevra le même montant de chèques vacances qu'un célibataire... Les raisons invoquées : plus simple (pour eux, c'est sur), plus équitable (nous n'avons vraiment pas la même notion de l'équité) et moins de gêne que de présenter sa feuille d'imposition (pour les gens qui paient l'ISF certainement...).

### *Le choix de la CFDT*

**En France, les aides sociales sont toujours calculées en fonction de la composition et des revenus**

du ménage, c'est-à-dire en rapport avec les besoins. Pour la CFDT, c'est chacun pour soi...

Nous ne sommes pas totalement surpris par cela car nous avons toujours constaté que les rares revendications portées par les élus de ce syndicat servaient exclusivement leurs intérêts personnels. Premier exemple (parmi d'autres) : alors que nous nous battions pour la requalification des secrétaires (du groupe 4 au groupe 5), ils ont sacrifié l'intérêt collectif en négociant, en catimini avec l'employeur, un changement de groupe pour deux ou trois d'entre eux. Second exemple, aussi éloquent : alors que de nombreux salariés de l'ARS étaient en grève et manifestaient devant le Conseil général pour sauver le SEF, l'ensemble des syndiqués CFDT travaillant dans ce service a décidé, sans concertation avec leurs collègues solidaires, de reprendre le travail (faites grève pour moi, pendant ce temps, je ne perds pas mon salaire...).

### *Patron, CFDT, même combat !*

Qu'on se le dise, les termes équité, solidarité et défense de l'intérêt collectif des salariés sont des mots bannis du vocabulaire de la CFDT ARS. Et au vu des derniers procès verbaux de CE, il est à parier que cette instance représentative des salariés deviendra la chambre d'enregistrement de la Sainte Parole du Patron.

Aujourd'hui, le paysage syndical à l'ARS est un désert : les quelques rares syndiqués CFDT ne représentent qu'eux-mêmes et la CGT a implosé... Alors,

**ORGANISONS-NOUS !  
DEFENDONS-NOUS !  
REJOIGNEZ-NOUS !**



La CFDT-ARS a changé de logo. Après les cadres pendant des années, elle soutient maintenant les riches.

## COORDINA-TUEUR DE CONVENTION

**Avec** le printemps, un nouveau collègue est arrivé de l'extérieur sur un nouveau poste de cadre (UPIL, Mission ADOMA et maisons relais). Bienvenue à lui. En même temps qu'il s'installait, un autre collègue, de l'ARS cette fois-ci, perdait le poste de coordinateur sur lequel il était assis depuis une paire d'années. Comme remerciements pour services rendus, on a déjà vu mieux...

Mais au milieu de cette probable déception pour lui, nous nous réjouissons de la disparition d'un des postes de coordinateur qui existent au sein de l'ARS (il en reste encore deux). Les coordinateurs sont une nouvelle race de salariés : ils ne sont plus des travailleurs sociaux mais ne sont pas des cadres. Ces "choses" non conventionnelles, créées de toute pièce par le dégé, ne respectent aucun critère : recrutement caché, embauche opaque, montant de la surprime de salaire unilatéralement décidé par le dégé, fiche de poste flottante, responsabilités importantes sans rapport avec la rémunération, déqualification du travail des cadres, statut inexistant dans notre convention collective, etc. Le fait du prince, quoi ! Interrogé à l'époque par des représentants du personnel, le dégé avait botté en touche, renvoyant les élus aux négociations parisiennes, alors que c'est lui dans la boîte, ici à Nancy, qui avait sorti ces OVNI de son laboratoire de mauvaises idées. Malgré ses importantes primes de responsabilités (mais il ne faut pas en parler car cela le fâche tout rouge !), il se déchargeait alors de SES responsabilités. Pourtant, c'est bien le dégé et son assistante qui sont administrateurs au syndicat employeur (SOP) qui nous exploite.

Comme nous l'avions déjà dit à l'époque de la création de ces postes bâtards, nous affirmons haut et fort que **nous sommes opposés à ces contrats et nous réclamons leur suppression ainsi que leur transformation en poste de chef de service conventionnel**. Non à la déqualification de nos emplois et aux coups de griffe dans notre convention collective !

Sheila Louthfinal

### DORMEZ BRAVES GENS...

Elections dans l'ARS, suite et fin. « Ah ! *Cela fait vraiment du bien...* ». C'est à quelques mots près ce qu'ont dû se dire le dégé et son assistante, au lendemain des élections du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Elles ont clos les scrutins de ce début d'année.

Les nouveaux représentants du personnel, délégués du personnel (quand il y en a...) et membres du comité d'entreprise, fraîchement sortis des urnes, ne vont pas faire mal à la tête de nos directions : toujours polis et propres sur eux, ne tentant que des négocia-

Démarche collective initiée par **Philippe Blouet** (Au 32 d'la rue), **Jean-Luc Chapelier** (PAU & Au 32 d'la rue), **Jean-François Didot** (RAUL Lunéville) et **Emilie Malglaive** (ARS Pierre Vivier).

D'autres salarié-es ont déjà rejoint nos rangs. Faites comme eux, n'hésitez pas à prendre contact avec nous afin d'échanger sur cette nouvelle aventure. Le travail continue. A bientôt donc.



ciations réglées d'avance avec le patron, sur des sujets qui ne concernent qu'eux et surtout ne se permettant pas de contredire le taulier quand il semble avoir tort. Finies les "insupportables" questions des responsables de FO (à l'époque bien implantés au bout de l'historique boulevard), adieu les insistantes remarques de l'inénarrable responsable de la CFE-CGC et taries les incroyables exigences des élu-es de l'ex-CGT. Un repos bien mérité pour nos braves dirigeants. Espérons simplement que, côté CHSCT, l'ancien élu de FO n'aura pas trop oublié son métier... Ca doit être comme le vélo, non, cela ne s'oublie pas ?

Les représentants de l'employeur se sont achetés, à moindre frais, une tranquillité d'esprit pour deux ans. Enfin, tout de même un bon point pour l'avenir de la planète : étant donné que les débats dans ces instances seront peu fournis, ce sont de nombreuses ramettes de papier et donc plusieurs arbres qui seront sauvés des papeteries vosgiennes. On a les satisfactions qu'on peut...

Mr Shankly